

# Business Pass EH

## en résumé...



### 1 À qui s'adresse Business Pass EH ?

À toute entreprise réalisant jusqu'à 4 millions d'euros de chiffre d'affaires cautionnable HT.

### 2 Quelle garantie apporte Business Pass EH ?

L'indemnisation des pertes subies du fait du non-paiement de vos créances commerciales garanties\*, à l'occasion de ventes de marchandises ou de prestations de services.

Couverture des impayés résultant :

- des risques commerciaux pour la France métropolitaine, Monaco, les DROM, COM et POM ;
- des risques commerciaux dans les autres pays couverts (risque politique exclu).

### 3 Sur qui porte la garantie ?

Sur vos acheteurs situés dans les pays et territoires couverts par votre contrat (liste ci-dessous).

À l'exception notamment des administrations, collectivités et entreprises publiques, des particuliers et des entreprises liées à la vôtre.

### 4 Quels sont les pays couverts ?

**France métropolitaine, DROM, COM, POM, Monaco**

**Pays export :**

Algérie	Chine	Gibraltar	Liechtenstein	Pologne	Slovaquie
Allemagne	Chypre	Grèce	Luxembourg	Portugal	Slovénie
Andorre	Croatie	Hongrie	Malte	République	Suède
Autriche	Danemark	Inde	Maroc	Tchèque	Suisse
Belgique	Espagne	Irlande	Maurice	Royaume-Uni	Tunisie
Brésil	États-Unis	Israël	Norvège	Russie	Turquie
Canada	Finlande	Italie	Pays-Bas	Saint-Marin	Vatican

### 5 Comment fonctionne la garantie ?

- Vos demandes de garantie doivent être formulées individuellement pour chacun de vos Acheteurs via Internet.
- Le nombre de demandes de garantie est déterminé selon vos besoins lors de la souscription de votre contrat.
- Toute demande supplémentaire est facturée selon le barème en vigueur.

### 6 Durée maximum de crédit

Le délai maximum de paiement que vous pouvez accorder à vos acheteurs est de :

- Délai de la LME pour vos acheteurs situés en France métropolitaine, DROM et COM ;
- 120 jours pour vos acheteurs situés dans les POM et autres pays.

\* Sauf créances inférieures à 200 € HT

## 7 Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

- Demande d'intervention contentieuse (DIC) à nous adresser dans les 60 jours suivant la date d'échéance impayée de la facture la plus ancienne.
- Délai d'indemnisation : dans les 45 jours suivant la réception de votre DIC.
- Niveau d'indemnisation : variable (90 %, 80 % ou 70 % de la créance garantie HT). Ce montant est fixé lors de la souscription du contrat.
- Pertes non indemnisables : *créances inférieures à 200 € HT.*

## 8 Plafond d'indemnisation

- 15 fois le montant de la commission de caution annuelle payée dans les délais contractuels.

## 9 Quels sont les services de recouvrement ?

Dès transmission de votre demande d'intervention contentieuse :

- prise en charge dans le cadre de votre cotisation du recouvrement de vos créances garanties (sauf en cas de créances contestées) ;
- prise en charge du recouvrement de vos créances non garanties suivant le barème en vigueur.

## 10 Quelle est la tarification ?

Votre cotisation annuelle comprend :

- La commission de caution  
Celle-ci est établie en fonction :
    - de votre chiffre d'affaires cautionnable
    - de votre secteur d'activité
    - de vos pays d'exportation
    - de votre forfait de demandes de garantie
    - du choix de la quotité d'indemnisation
  - Les frais forfaitaires de délivrance de garantie
  - Les frais de recouvrement que la créance soit entièrement ou partiellement garantie.
- Elle ne comprend pas les frais de recouvrement supplémentaires notamment lorsque votre créance est contestée.

## 11 Quelle est la durée de votre contrat ?

Un an, deux ans ou trois ans, renouvelable par tacite reconduction (résiliation possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois).

### Garant et prestataire de délivrance de garanties et de surveillance de la situation financière des entreprises

Euler Hermes SFAC Crédit  
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08  
Tel. : 33 1 40 70 50 50  
Fax : 33 1 40 70 50 17  
[www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)  
Société par actions simplifiée au capital de 51 200 000 EUR  
RCS Paris B 388 236 853  
Société financière soumise à la loi bancaire

### Prestation de recouvrement

Euler Hermes SFAC Recouvrement  
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08  
Tel. : 33 1 40 70 50 50  
Fax : 33 1 40 70 50 73  
[www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)  
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR  
RCS Paris B 388 237 026